Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20261015-DELIB2026101555-DE

MAIRIE DE BAULE

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BAULE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Joëlle TOUCHARD, 1ère adjointe.

Etaient présent(e)s : Mme Joëlle TOUCHARD, M. Aurélien BRISSON, Mme Brigitte LASNE DARTIAILH Mme Véronique CHERIERE, M. Charles BERTRANDO, Mme Frédérique LAMAIN ORMIERES, Mme Caroline BACHELIER, Mme Nicole GITTON, M. Thomas KOOB, M. Guillaume LARGEAU, Mme Victoire MAIGNAN WATSON, M. Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, Mme Aude VOIEMENT, M. Henri LE BOT

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Mme Stéphanie CROZETIERE LORRAIN, M. Jacques MAURIN

Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir : M. Patrick ECHEGUT à Joëlle TOUCHARD, M. Yann BERTIN à Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, M. Thomas LAINE à Véronique CHERIERE

A été élu(e) secrétaire de séance : Véronique CHERIERE

DÉLIBÉRATION 2026 n°55 : RECENSEMENT POPULATION : Tarifs de rémunération des agents recenseurs

Il est rappelé à l'Assemblée que le recensement de la population débutera le 15 janvier 2027 et ce durant un mois.

Le poste de coordonnateur communal est occupé par un agent de la commune.

La commune doit donc à cet effet recruter quatre agents recenseurs et fixer le mode de rémunération de ces agents.

Il est proposé de rémunérer les agents au nombre d'imprimés collectés, en ajoutant une rémunération concernant les temps de formations :

- 2,70 € / imprimés collectés par internet
- 2,20 € / imprimés papiers collectés
- 1,80 €/sans réponse

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20261015-DELIB2026101555-DE

MAIRIE DE BAULE

- Indemnité forfaitaire de déplacement : 125 €

Les formations seront rémunérées sur la base du SMIC en vigueur au 1er janvier 2027.

Considérant les propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions :

- **Émet** un avis favorable à ces propositions.

Pour extrait conforme,

Baule, le 22/10/2026
Le Maire,
Patrick ECHEGUT

Signé électroniquement par : Patrick ECHEGUT
Date de signature : 23/10/2026
Qualité : Baule - Maire

4 rue Jean Bordier 45130 Baule - Tél : 02 38 44 38 45 - Fax : 02 38 44 38 68
accueil@commune-baule.fr - www.commune-baule.fr